

MOUVEMENT POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

Breiz Santel



Une des vitrines de l'exposition du 30^e anniversaire de Breiz Santel au Château de Pontivy
en octobre 82 : faïences et céramique sur les saints bretons

AVRIL 1983



"Chapelle Sainte-Anne entre Plouay et Arzano où Brizeux venait rêver et composer ses douces poésies"
Un adhérent du Havre, M^r J.M. Inquel cherche l'autre carte postale représentant ce site.

Les enclos de la Foi

Un abonné, de passage à Anvers nous a envoyé un numéro de la "Libre Belgique", daté du 12 novembre 1982, où se trouve un article sur "Les enclos de la Foi". De cet article nous extrayons ceci :

"Fouillez dans votre inconscient : vous lirez que, d'une manière ou de l'autre, penser à la Bretagne c'est penser à la pierre autant - sinon plus - qu'à la mer. La pierre est partout dans ce pays : affrontant l'océan, affleurant du sol ou placée là par la main de l'homme en hommage aux dieux, puis à Dieu lui-même.

Dolmens, menhirs, monuments mégalithiques. Bientôt remplacés par l'expression d'une autre croyance : la Foi chrétienne".

"La Foi, on la rencontre ici à la croisée de tous les chemins. Parfois sous la forme d'une croix de pierre sculptée dans un ancien menhir, ou d'une église bâtie sur les ruines d'un temple païen. En ce bout du monde, on ne vit pas sans croire. Et l'on témoigne de sa foi en la dressant face au monde...

Bref, et quelles que soient les voies empruntées par le monde moderne, on ne saurait comprendre la Bretagne sans faire un détour par le sentiment religieux. Ce sentiment dont une des expressions les plus hautes - serait-elle d'une touchante naïveté parfois - est encore perceptible de nos jours dans ces monuments merveilleux que sont les calvaires et enclos paroissiaux...

"L'enclos paroissial, c'est un ensemble composé de trois éléments : l'ossuaire, le calvaire et le retable qui, par une sorte de gradation, relie par la Passion du Christ (le calvaire), la hantise immémoriale de la mort aux promesses de l'au-delà que l'on retrouve dans les retables magnifiquement sculptés des églises".

L'article décrit St THEGONNEC, GUIMILIAU, LAMPAUL-GUIMILIAU, puis conseille de quitter les itinéraires des guides :

"Le visiteur soucieux de voyager "hors des hordes" tirera sans doute ses meilleurs souvenirs des petits sanctuaires méconnus rencontrés au hasard des départementales.

Parmi ceux-ci, mais ne le répétez pas, le petit enclos de Pencran, à proximité de Landerneau. Pas aussi spectaculaire sans doute que ses prestigieux concurrents, mais d'où se dégage, pour qui sait s'y attarder, une poésie immémoriale.

Arrêtez-vous à proximité dans l'indifférence d'un bourg oublié, à l'écart des grands circuits touristiques. Seul, tournez lentement autour du sanctuaire. Entrez dans l'église dont le curé a rédigé à votre intention une petite histoire de sa paroisse et de ses richesses. Lisez, comprenez et recueillez-vous. Il suffit d'être Homme pour se laisser atteindre par la sérénité du lieu. Et par sa pérennité".

LA CROIX AUX OUTILS

de Kerjicquel, Plounez (Côtes-du-Nord)

Après une interruption de 70 ans, un quartier de Plounez près de Paimpol a de nouveau sa **Croix aux Outils**, véritable œuvre d'art, élément du patrimoine local et témoin d'une certaine forme de piété. Elle est l'œuvre de Monsieur Robert Héllou, artisan menuisier en retraite et habitant du quartier. Monsieur Héllou a reconstruit bénévolement la croix d'après des documents photographiques du début du siècle.

★ ★ ★

La **Croix aux Outils** se dressait encore au début du siècle à l'embranchement du chemin de Plounez quand on vient de Paimpol. On y voyait les «outils» de la Passion du Christ effectués en complet relief et fixés sur le fût et la barre transversale. Elle avait été faite au XIX^e siècle par un charpentier de Marine, probablement «en remplacement d'une croix plus ancienne et de même composition (1)» du XVIII^e ou peut-être même du XVII^e siècle, époque où culminait cette forme de dévotion (2).

En 1907, la croix peut-être devenue trop vieille fut enlevée et remplacée par une autre en ciment, assez banale, sans autre décoration qu'un coq lui aussi en ciment. Des générations de gamins avaient pris la pauvre bête pour cible avec leurs frondes et l'avaient réduite à un triste état.

Quant à la vieille croix, elle n'était plus qu'un vague souvenir entretenu par quelques cartes postales anciennes et le nom du chemin au bord duquel elle se dressait autrefois.

...Juin 1982. La presse locale annonce qu'une réplique exacte de la **Croix aux Outils** vient d'être mise en place et sera bénie le lundi 12 juillet, lendemain du pardon paroissial de Plounez.

Le secret avait été bien gardé !

★ ★ ★

C'est le 8 août 1981 que Monsieur Robert Héllou, menuisier en retraite à Kerjicquel s'était discrètement mis à l'ouvrage dans son atelier, taillant la croix dans un fût de châtaignier fourni par un voisin cultivateur, Monsieur Jacques Leroux.

Jour après jour, Monsieur Héllou avançait dans son travail, respectant aussi fidèlement que possible tous les détails «dans leur nombre, leur représentation et leurs dimensions».

«Les éléments de décoration sont en bois de chêne, la vierge en chêne laqué blanc. Le cochet est en bois sculpté polychrome. Le pied de l'ensemble est formé de deux parties distinctes : la partie basse pénétrant dans le bloc de pierre sur laquelle s'emboîte la partie supérieure par une enture sur arêtes croisées. Les bras sont assemblés sur le fût par coins croisés. Tous ces différents éléments ont été traités par des produits pour résister autant que possible aux intempéries» (2).

A Pâques 1982, la croix était finie mais sa mise en place, par les Services Techniques de Paimpol, n'eut lieu que le 19 juillet 1982.

Ainsi, la **Croix aux Outils** de 1982 prolonge jusqu'en cette fin de XX^e siècle - et, espérons le pour longtemps encore - le souci didactique des premières croix de cette sorte qui servaient, pense-t-on, à «illustrer» les récits de la Passion lors de représentations de Mystères ou à l'occasion de processions et de Missions. Peut-être aussi ces croix furent-elles tout simplement l'expression d'une piété populaire à une certaine époque et ne furent-elles érigées que pour rappeler aux passants toutes les douleurs endurées par le Christ pour les racheter.

«Ils emmenèrent Jésus en dehors de la Ville. Arrivés au lieu dit du Crâne, en hébreu Golgotha et en latin Calvaire, ils le crucifièrent».

Le tertre du Golgotha devait son nom à sa ressemblance avec un crâne; mais au Moyen-Age, la légende se répandit que la Croix avait été plantée sur la tombe d'Adam et que la première goutte de sang du Christ, tombant sur le crâne du premier homme, avait par cela même fait de lui le premier racheté. Ainsi au pied de la **Croix aux Outils** sont représentés le crâne et les os du Vieil Adam.

Dressée au-dessus d'une tombe et chassant les ténèbres, la Croix n'est donc plus instrument de mort mais arbre de vie et source de clarté. Ainsi, les extrémités de la **Croix aux Outils** portent un ostensor (au-dessus du crâne), le soleil, la lune et une étoile.

Les autres «outils» ont un lien plus direct avec le récit de la Passion. Il y a la main qui gifla Jésus, le cruchon d'eau pour Pilate, le marteau, les tenailles, les clous et la couronne d'épines; il y a la lance qui porta l'éponge imbibée de vinaigre et celle qui transperça le côté du Christ; ensuite il y a l'échelle de la descente de croix. Quant à la lanterne, elle rappelle peut-être celle que tenait Judas quand, guidant la bande venue arrêter Jésus dans la nuit, il trahit son Maître. Enfin, perché sur le sommet, le coq rappelle bien sûr le reniement de Pierre.

★★★

Le 12 juillet 1982, la **Croix aux Outils** était «inaugurée» en présence de Monsieur Héllou, de Monsieur Max Querrien, maire de Paimpol, de Monsieur l'Abbé L'Héréec, curé de Paimpol, de Monsieur l'Abbé Le Bouffant, recteur de Plounez et des habitants du quartier. Le maire remercia Monsieur Héllou pour son remarquable travail : «Cette croix fait désormais partie de notre patrimoine. Elle sera traitée avec le plus grand respect». Après avoir rappelé le symbolisme de la croix, Monsieur l'Abbé L'Héréec procéda à sa bénédiction et quelques minutes plus tard, un vin d'honneur était servi à la salle des Fêtes de Paimpol.

★★★

La **Croix aux Outils** est de nouveau en place au cœur du quartier de Kerjicquel en Plounez, à quelques mètres du domicile de Monsieur Héllou.

Une année prochaine, peut-être reverra-t-on encore brûler près d'elle, comme autrefois au soir des Saint-Jean d'été, le feu de joie des gens du village ?

J.D. - février 1983



Autrefois



Aujourd'hui

Notes :

- (1) J.S. Gauthier - **Croix et Calvaires de Bretagne** - 1944
- (2) O. Pagès - **Croix et Calvaires du Goëlo** (notes manuscrites)
- (3) Notes personnelles de Monsieur Robert Héllou - 1982

NOTIONS ELEMENTAIRES D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE (suite)

LES ANNEXES DE L'EGLISE

Les églises comportent des annexes qui ont cette particularité d'être construites "hors œuvre" c'est à dire à l'extérieur des murs principaux.

La sacristie destinée à abriter les objets servant au culte. Elle se situe soit en appentis au mur de chevet, soit sur le côté du chœur.

Le porche, sorte d'auvent à double versant qui protège l'accès à la porte principale. En Bretagne, il est placé ordinairement au midi.

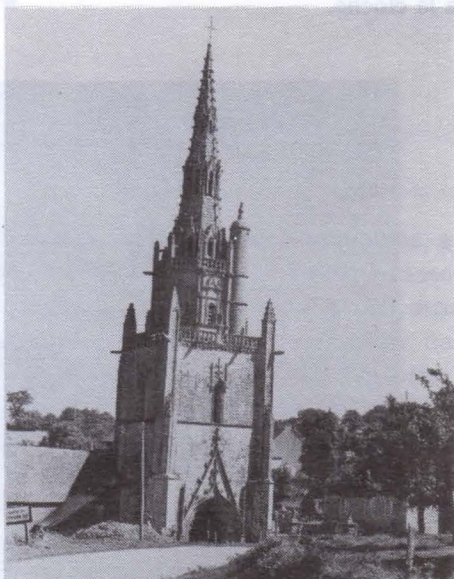
Certains porches s'élèvent sur des poteaux de bois et sont ouverts sur trois côtés.

La plupart comportent des murs latéraux et un pignon dans lequel s'ouvre une arcade. Souvent ils sont meublés de bancs de pierre et au-dessus de niches avec les douze apôtres, parfois voûtés de pierre.

Le baptistère, petite chapelle qui contient les fonts baptismaux, en symétrie avec le porche.

Le clocher, destiné comme son nom l'indique à recevoir les cloches, et qui peut se trouver "hors œuvre" ou "dans œuvre", c'est à dire incorporé à la nef. Il comporte nécessairement une **chambre** ouverte (les fameux clochers à jours) ou percée de baies garnies de lamelles horizontales : les **ouies** ou **abat-son**. Dans la chambre les cloches sont suspendues à un bâti de charpente : le **beffroi**. Les clochers des églises se composent de plusieurs éléments superposés :

La tour ordinairement quadrangulaire, qui s'élève, elle-même, en plusieurs étages : au bas le por-



PLUMÉLIAU - Clocher de Saint-Nicodème vu de l'ouest (1980).

che, au sommet la chambre des cloches. Souvent elle est couronnée d'une balustrade avec des clochetons ou des pyramides aux angles.

La **flèche** de charpente ou de pierre, parfois cônica, plus souvent pyramidale ou encore amortie en dôme.

Entre la tour et la flèche s'insère assez souvent un étage intermédiaire en forme de **tambour** polygonal ou circulaire.

De même la tour est flanquée d'une tourelle ronde ou polygonale qui contient l'escalier d'accès aux cloches. En raison de son élévation, le clocher est devenu le signe distinctif des monuments religieux.

Dans les chapelles, le clocher a des dimensions réduites et le langage commun lui donne le nom de **clocheton**, les savants disent **campanile**.

Anciennement, il se présentait comme une tourelle de charpente et d'ardoise assise sur le faîte du toit.

Plus tard on le construisit en pierre, au sommet de l'arc triomphal, puis du pignon occidental. Il se compose alors d'une **souche** quadrangulaire enracinée dans le mur d'une **chambre** ouverte sur un ou plusieurs côtés et d'une courte flèche. Il arrive que la souche soit disposée en **encorbellement** c'est à dire en porte à faux, soutenue par des petits supports appelés **corbeaux** ou **corbelets**. Souvent un escalier de pierre ménagé sur le rampant du pignon conduit à la cloche.

Joseph DANIGO



Chapelle Saint-Yves - Lignol

LES AMIS DES ORATOIRES



Oratoire du Var

Il est parfois demandé à Breiz Santel s'il existe en d'autres régions que la Bretagne des Associations du même genre. Grâce à une de nos adhérentes, Madame CALIZI, nous avons pu entrer en relations avec une d'entre elles, les "Amis des Oratoires". Cette Association, fondée en 1931, a pour but (je cite) "L'étude archéologique, historique et religieuse des Oratoires, leurs conservation et leur restauration". Elle a édité une dizaine d'ouvrage illustrés sur les oratoires surtout du Sud de la France, ainsi que de ravissantes cartes postales (reproduction d'aquarelles) et cartes de vœux. La cotisation annuelle est au minimum de 40 F, les adhérents sont tenus au courant des activités de l'Association par un bulletin annuel publié après les Assemblées Générales.

Les "Amis des Oratoires ont des délégués dans une trentaine de départements, dont, près de nous, en Loire Atlantique.

Voici l'adresse du Siège Social :

Maison des Agriculteurs

22, Avenue Henri Pontier

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX

Tous ceux d'entre vous qui sont intéressés par cette Association peuvent s'y adresser, de la part de Breiz Santel, qui souhaite nouer de solides liens d'amitié et de collaboration avec les "Amis des Oratoires".

P.S. : Ceux d'entre vous qui ont connaissance, dans leur environnement, d'oratoires (ni chapelles, ni calvaires) seront très vivement remerciés de les signaler à l'Association, avec si possible, photos et détails.

★★★

COMMENT NOUS TRAVAILLONS

Le Président de Breiz-Santel est intervenu le 17 décembre 1982, dans la Salle du Conseil Général du Morbihan, en présence de M. le Préfet du Morbihan, du Vice-Président du Conseil Général, des représentants, des Administrations et des associations lors de la réunion organisée par l'UMIVEM autour du "Livres blanc de l'environnement".

Extraits : "Nous avons à Breiz-Santel des ambitions immenses : rendre la santé et la vie à tous les petits monuments religieux de Bretagne, du Morbihan. Mais on peut avoir des ambitions immenses et cependant des projets modestes. Je ne parlerai que des projets modestes, réalisables, des chantiers que des bénévoles peuvent mener à terme, à condition d'avoir un peu d'argent, car le courage et la compétence ne manquent pas. Par exemple, nous avons un beau monument à sauver à Locmeltro en Guern, une belle chapelle en croix, avec une superbe fenêtre gothique, mais plus de toit. Et vous savez ce que coûtent les toitures : charpentes et ardoises. C'est par dizaines milliers de francs qu'il faut compter, exactement 181.000, selon le devis du couvreur ! Naturellement, nos membres actifs donnent ce qu'ils peuvent, mais les subventions sont bien nécessaires.

"Notre principe c'est d'être modestes dans nos dépenses et nous demandons aux conseils généraux (de Bretagne) de croire que nous ne gaspillons pas l'argent. Souvent, c'est en agissant vite que l'on sauve : cent ardoises mises à temps : c'est une charpente qui ne pourrira pas ! Mais être modestes ne veut pas dire travailler n'importe comment. Nous essayons de respecter les pierres, comme aussi de respecter les gens. Car notre principe, c'est de travailler avec les habitants du quartier et du village. L'environnement est un tout, et au centre, il y a l'homme, l'homme qui a besoin de beauté".

A la mémoire de Marguerite PAUVERT

Notre bulletin n° 119 portait en couverture la reproduction d'une toile représentant le pardon de N.D. de Lotivy, à PORTIVY en Saint-Pierre-Quiberon, vers 1930 très grande toile dont les personnages du premier plan sont grandeur nature. Une erreur d'impression a fait déformer le nom de l'auteur, Marguerite PAUVERT. C'est d'autant plus regrettable que Marguerite PAUVERT est morte en février. L'une de ses dernières joies aura été de savoir sa toile admirée par les visiteurs de l'exposition de Breiz Santel au Château de Pontivy. Sœur d'Odette PAUVERT, qui fut prix de Rome. Marguerite PAUVERT "montée en loge" elle aussi était de ces artistes modestes et un peu égarés dans les aspects pratiques de la vie, dont on méconnaît le talent parce qu'ils n'en parlent pas et n'en font pas parler. Elle a été enterrée au cimetière de Saint-Pierre-Quiberon. Souhaitons que son "pardon de N.D. de Lotivy" puisse rester dans le Morbihan.

A propos des Sources et Fontaines

Voici une note émanant de la DDA du Morbihan et datée du 14 janvier 1983

Le problème des servitudes est abordé dans le texte du Code Rural relatif aux opérations de remembrement à la dernière phrase de l'article 26 relatif aux chemins ruraux.

“Les servitudes de passage sur les chemins supprimés sont supprimées avec eux”.

et au premier paragraphe de l'article 32.

“Les servitudes existant au profit ou à l'encontre des fonds compris dans le remembrement et qui ne sont pas éteintes par application de l'article 703 du Code Civil subsistent sans modification”.

Il en résulte que les suppressions de servitudes résultent :

a) - de la volonté du Conseil Municipal de supprimer certains chemins appartenant à la Commune.

b) - de l'article 703 du Code Civil qui stipule que “les servitudes cessent lorsque les choses se trouvent en tel état qu'on ne peut plus en user”.

c) - de l'article 685-1 du Code Civil qui précise que “en raison de la nouvelle disposition des parcelles, toute suppression d'enclave entraîne la suppression de la servitude de passage qui en résultait”.

En ce qui concerne les sources, fontaines et points d'eau, il y a lieu d'examiner plusieurs situations de fait sous réserve qu'il s'agisse toujours de points d'eau non tarissables ou d'un débit régulier susceptibles d'être échangés à l'occasion du remembrement.

a) La source, fontaine ou point d'eau, appartenait à la Commune et était desservie par un passage dessiné sur le plan cadastral.

Dans la mesure où le Conseil Municipal a supprimé le chemin conduisant à ce point d'eau et a accepté l'attribution, à un propriétaire privé, du point d'eau et du chemin y conduisant, il apparaît qu'il a, en vertu de l'article 26 du Code Rural, supprimé en même temps la servitude de passage sur le dit chemin, et par conséquence, abandonné tous ses droits sur le point d'eau.

b) La source, fontaine ou point d'eau, appartenait à un propriétaire privé. Toute servitude concernant ce point d'eau ne constitue pas une servi-

tude légale, mais une servitude conventionnelle discontinue et non apparente qui ne peut s'établir que par titre.

Ce n'est donc que dans ce cas et sous réserve que le point d'eau soit encore en état pour qu'on puisse en user, que la servitude de puisage et d'accès subsisterait sans modification, ainsi qu'il est prévu à l'article 32 du Code Rural.

c) La source, fontaine ou point d'eau, appartenait aux "habitants d'un village ou d'un hameau" quel que soit son mode d'accès. Cette parcelle et, le cas échéant, le passage y conduisant auraient donc été propriété privée de l'Indivision de fait existant entre les habitants du dit village ou hameau.

A défaut de stipulation explicite dans les contrats dont disposent ces propriétaires, on pourrait se poser la question de savoir si, dans ce cas, chaque propriétaire du village ou hameau ne disposait pas d'un droit attaché à cette indivision et ce que devient ce droit à partir du jour où, du fait du remembrement, le point d'eau et, éventuellement, le passage y conduisant sont devenus propriété privée d'un seul propriétaire, alors que les personnes composant l'indivision ne sauraient être nommément désignées étant constituée des "habitants du village ou hameau".

Ce droit découlerait du seul fait de leur propriété indivise mais non d'une servitude et pourrait-il être maintenu au titre de l'article 32 du Code Rural dans le cas où le point d'eau serait encore en état pour qu'on puisse en user.

Aucune jurisprudence ne semble encore établie en ce domaine permettant de formuler un avis circonstancié.

Sur le problème, soit du maintien des points d'eau à leur ancien propriétaire, soit du maintien des servitudes y afférant, le Conseil d'Etat n'a pas encore eu, à ma connaissance, l'occasion de se prononcer par des arrêts de portée générale. Il n'existe pas de définition jurisprudentielle du point d'eau.

Aussi, les renseignements ci-dessus ne vous sont donnés que sous réserve de l'appréciation des juges qui pourraient être saisis de ces litiges dans chaque cas particuliers.

★ ★ ★

Monsieur et cher adhérent,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de notre ASSOCIATION, qui
aura lieu le

SAMEDI 30 AVRIL 1983, à 15 heures

au PALAIS DES ARTS

Dans le cas où vous ne pourriez vous rendre libre, veuillez
renvoyer au siège de l'Association, 18, rue Emile Burgault à
VANNES, le pouvoir ci-joint revêtu de votre signature et, le
cas échéant, votre demande de candidature au Conseil
d'Administration.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie de croire,
Monsieur et cher adhérent, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Le Président,
Henri MAHO

**Conseillers sortants rééligibles : Messieurs MAHO - DUVAL -
GICQUELLO - Abbé GUILLO - MERCIER - LE
STRAT - Melle BONGRAND.**

Démissionnaire : M. SERIEYX.

Candidat proposé : M. J. LENA.

POUVOIR

(à envoyer 18, rue Emile Burgault - 56000 VANNES

avant le 23 avril)

Je soussigné _____

demeurant à _____

donne pouvoir à _____

de me représenter à l'Assemblée Générale du Mouvement pour
la Protection des Monuments Religieux Bretons "Breiz
Santel", fixée au 30 avril 1983.

Fait à le

(Signature précédée de la mention manuscrite

Bon pour pouvoir)



LE MOT DU TRÉSORIER

Lors de la parution du bulletin N° 119 en décembre 1982, j'avais fait insérer un appel priant nos amis adhérents en retard de leur cotisation de bien vouloir se mettre en règle. Un certain nombre ont répondu à cet appel et je les en remercie. Malheureusement, je dois constater que près de 200 abonnés au bulletin ne se sont pas encore libérés.

Je me permets d'insister à nouveau pour qu'ils le fassent avant que je n'établisse des mandats postaux de recouvrement (11 F 80).

A ceux qui n'auraient pas l'intention de continuer leur aide à notre Mouvement de Sauvetage des Monuments bretons, je demanderai simplement qu'ils retournent au siège le bulletin de résiliation ci-contre annexé.

Notre Conseil d'Administration attire en effet votre attention sur le prix de revient du bulletin qui avoisine la somme de 5,00 Frs; il ne nous est donc pas possible de le servir gratuitement; c'est une libéralité que notre trésorerie ne peut se permettre.

Comptant sur votre bonne volonté, je vous prie de croire à mes sentiments dévoués, me permettant de vous rappeler que toute la gestion conduite par le Bureau de l'Association est **BENEVOLE**. Je sollicite donc de votre complaisance de bien vouloir simplifier ma tâche et je vous en remercie à l'avance.

Le Trésorier
G.B. du Colombier



Amis de Breiz Santel

Que diriez-vous d'une **journée bretonne** de nettoyage de monuments ?

Si toutes les communes rurales de Bretagne s'intéressaient à la chose, si partout on trouvait un responsable susceptible de réunir une équipe par petit monument à sauver de la broussaille, du lierre et des gravats, quel magnifique élan serait donné à la remise en état de notre patrimoine ! Donnez-nous vos idées là-dessus.

H. M.

ABONNEMENT ou RÉABONNEMENT

Abonnement et adhésion à partir de 50 F.

Etudiants et jeunes de moins de 21 ans 20 F.

Associations à partir de 150 F.

Membres bienfaiteurs à partir de 100 F.

NOM PRÉNOM

Profession Date de Naissance

Adresse précise

VILLE ou Commune CODE POSTAL

Signature :

sollicite la résiliation de son abonnement et sa démission de Breiz Santel.

désire adhérer ou se réabonner et verse la somme de :

Rayer la mention inutile

C.C.P. 1536 85 H NANTES

CHEQUE BANCAIRE ci-joint :

A adresser au Siège : BREIZ SANTEL, 18, rue Emile Burgault, 56000 VANNES.

(mettre une croix après le mode de paiement choisi).



“Montre-nous ton Visage”

(Le Linceul de Turin)

à la Retraite de Vannes du 7 au 13 mai

Breiz Santel aurait aimé faire venir dans une chapelle rénovée l'exposition sur le Linceul de Turin intitulé “Montre-nous ton Visage”. Mais pour présenter commodément les 100 documents de l'exposition, pour passer son film de 53 minutes pour projeter ses montages photographiques, faire entendre les conférenciers, il aurait fallu une très grande chapelle d'accès facile proche de plusieurs salles plus petites. En été une grande chapelle de pèlerinage aurait pu convenir. Mais on nous proposait l'exposition pour le début de mai. Il nous a donc semblé préférable de l'installer à Vannes, où la Retraite (Foyer du Mené), 12, Avenue Victor Hugo (47.20.92) veut bien l'accueillir, du samedi 7 au jeudi 13 mai (jour de l'Ascension).

Nous espérons que les visiteurs viendront très nombreux voir les documents très bien présentés de cette exposition à la fois passionnante et poignante, catéchèse pour tous les âges.



LE COURRIER DE NOS AMIS

Nous recevons de Monsieur Poirier, Président de l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Russé - 49650 Allones, une lettre dont nous extrayons les passages ci-dessous :

“Je suis président d'une Association pour sauver une chapelle rurale datant de 1643. L'Association fondée en 1976 a déjà réalisé beaucoup de travaux, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'édifice... Je vous cite les plus importants : chaînage des murs, pose de radiateurs, achat de mobilier, nettoyage et création d'espaces verts, édification d'un mur d'enceinte... Au cours de l'hiver 82-83, nous faisons exécuter divers travaux de maçonnerie, assèchement des murs, restauration du pourtour de la grande porte, traitement des boiseries, dont une superbe voûte en bois. La chapelle renferme une Pieta du XIV^e siècle qui a donné le vocable de Notre-Dame de Guérison au sanctuaire...

“L'année 83, la chapelle fêtera son 340^e anniversaire au cours du pèlerinage annuel, fixé au 11 septembre 83. Nous souhaiterions que la restauration des vitraux soit effectuée pour cette date; malheureusement nos ressources sont limitées et les travaux de cet hiver les ont sérieusement entamées”.



Breiz Santel félicite chaleureusement Monsieur Poirier et l'Association qu'il préside des efforts déployés pour sauver un monument précieux, non classé mais très intéressant. Nous tenons à informer nos adhérents angevins de cette belle réalisation et à les encourager à participer à la restauration de Notre-Dame de la Guérison, suivant leurs possibilités, et à assister à la fête du pèlerinage le 11 septembre 83, avec leur famille et leurs amis. Qu'on se le dise en Anjou !

Pour tous renseignements, s'adresser à Monsieur Poirier - Russé - 49650 Allones - Tél. (41) 52.02.61.

Le Patrimoine religieux non classé en danger

Des générations et des générations de Bretons ont édifié un petit patrimoine rural extraordinairement dense, fait de chapelles, de calvaires, de fontaines, qui mêlent étroitement la foi et le talent. Plus que des monuments glacés, plus que des pièces de musées, ce sont les supports d'une vie communautaire et spirituelle extrêmement riche.

Témoins de l'ardeur physique et morale de nos ancêtres, ils ont tant bien que mal résisté aux vicissitudes de l'âge. Connues ou oubliées, inscrites ou non inscrites, ces "beautés mineures" sont aujourd'hui menacées par la conjugaison d'éléments qui ont nom : négligence, indifférence, abandon, urbanisation, privatisation, démolition, vol, pollution...

Il en résulte une double tristesse, celle des yeux devant la disparition d'œuvres d'art, et celle du cœur devant l'abandon des lieux du culte. Les causes d'un tel gâchis sont bien sûr multiples.

L'une des menaces est d'ordre moral. La baisse de la pratique religieuse, la raréfaction des vocations sacerdotales, l'absence de vie communautaire, contribuent puissamment à la désaffection et à la désacralisation des édifices cultuels.

Encore faut-il leur donner un corps avant de leur donner une âme. On se heurte là aux intérêts particuliers, aux contraintes budgétaires, à l'irresponsabilité administrative, et à bien d'autres excès. C'est ainsi que les travaux connexes au remembrement ont abouti trop souvent à la privatisation des communs de villages isolés, à la suppression des chemins d'accès aux monuments, à la disparition de certaines sources...

Les routes modernes ne connaissent plus la ligne courbe, leur profil n'épargne ni les calvaires (aménagement des carrefours), ni même les chapelles dont l'assise est parfois minée par les vibrations engendrées par un trafic trop proche.

Quant au "mitage" en zone rurale, qui dénature les terres agricoles et agresse l'environnement, il contribue à défigurer le paysage tout autant que l'urbanisation sauvage aux abords des villes.

Heureusement Breiz Santel depuis 1952, mais aussi des centaines d'associations de quartiers, réunissent des bénévoles pour qui la mort d'un monument est un déchirement. Grâce à eux, beaucoup a déjà été fait. Un travail

simple et beaucoup de bonne volonté suffisent souvent pour redonner vie à une fontaine ou redresser un calvaire.

Mais on ne peut tout demander aux responsables associatifs. De nombreuses administrations sont depuis longtemps en charge des problèmes d'aménagement et de protection (D.D.A.; D.D.E.; D.D.A.S.S.; Bâtiments de France). L'on sait combien leur concours facilite les choses lorsque l'on peut l'obtenir.

Aujourd'hui, le pouvoir change de mains. Le Parlement a adopté de nouveaux textes sur la décentralisation, qui vont progressivement entrer dans les faits. La vraie question qui se pose aux responsables est celle-ci :

Qui décidera demain de l'utilisation des sols dans la Commune ?

Désormais, le Maire détiendra la plus grande part des responsabilités en matière d'urbanisme et de sauvegarde du patrimoine.

Cela veut dire, bien sûr, permis de construire ou de démolir, mais aussi Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), définition des secteurs protégés, programme local d'habitat, etc...

Ne nous y trompons pas. Cette réforme apporte autant d'espoirs qu'elle suscite de craintes. Espoir d'avoir une personne responsable, localement concernée, et accessible, qui ne pourra plus se retrancher derrière la toute puissance de l'administration centrale pour justifier ces décisions. Crainte que nos magistrats communaux n'aient pas réellement les moyens d'exercer ces prérogatives nouvelles ou hésitent à les utiliser.

C'est pourquoi, malgré les progrès enregistrés depuis une décennie dans les esprits, un énorme effort de sensibilisation reste encore nécessaire auprès des édiles municipaux. Les communes sont déjà responsables de l'entretien d'un certain nombre d'églises. C'est une charge qui leur paraît lourde, d'autant qu'elle est sans rapport immédiat, sans retombées directes.

Travaillons à sensibiliser tous les élus locaux à la valeur de ce patrimoine qui nous est cher, et peut réintroduire les valeurs spirituelles et la dimension esthétique dans la civilisation du quant-à-soi et du bulldozer.

A vous tous, engagés dans une lutte pour le respect du sacré et la protection du beau, de faire passer dans les faits un changement que la magie des textes ne suffira pas à réaliser.

Rémi BONNET

Chantier de Saint-Fiacre à Melrand

Un petit monument fait de trois fontaines disparaissait sous la broussaille. Onze scouts marins, dirigés par les permanents de Breiz Santel, ont travaillé du samedi 5 mars à 16 h au dimanche 6 mars à 17 h à le nettoyer avec des outils appartenant à l'association.

En nettoyant les fontaines ils ont mis à jour le dallage et les canalisations. Mais il reste beaucoup à faire. Un chantier d'une semaine serait nécessaire.

Les personnes du voisinage sont venues nombreuses voir le travail de ces scouts marins, qui voudraient devenir "l'équipe SOS des monuments du Morbihan".

Nous les en remercions vivement, et souhaitons que, bien que "marins" ils apprennent à devenir attentifs aussi à la nature dans la campagne, afin qu'en aucun chantier on n'ait à déplorer des dégradations du paysage. L'environnement est un tout !



A propos du bulletin

La commission du bulletin, qui, du fait de sa dispersion géographique, a des conditions de travail difficiles, avait dû faire en hâte le n° 119, à cause d'informations d'ordre financier qu'il fallait absolument faire parvenir aux abonnés avant la fin de l'année. Nous vous demandons, chers abonnés, de pardonner à cette commission les imperfections du bulletin, particulièrement celles de ce n° 119 dont l'illustration était indigente. On a regretté particulièrement de ne pas y trouver de photos des œuvres si belles de Mathurin Méheut, œuvres dont le prêt avait honoré l'exposition de Pontivy, où Madame Yvonne Jean-Haffen, exposant elle-même des œuvres extrêmement intéressantes, les avait magistralement commentées. Cette omission sera réparée dans le prochain bulletin, qui reviendra sur un autre aspect de l'exposition.

La vie des Associations en Morbihan

Les créations :

(1982)

CLEGUEREC	“Elagenn Boduig etre deh ha warc’haazh” - restauration de la chapelle Sainte-Anne de Boduic et animation du quartier.
GRANDCHAMP	Association pour la rénovation de la chapelle de Lopabu en Grandchamp.
GUERN	“Amied Sant Jili” - restauration de la chapelle de Guermeur et animation du quartier.
GUIDEL	Association des Amis de la chapelle de la Madeleine.
HENNEBONT	Comité de sauvegarde de la chapelle de Trévidel.
LANGUIDIC	Comité de sauvegarde de la chapelle de Penhoët.
LOCMINE	Association des Amis de Saint-Ivy (Moréac).
MESLAN	Comité de soutien à la chapelle Saint-Patern à Meslan
MOLAC	Les Amis de l’Hermain.
QUESTEMBERG	Association de Notre-Dame de l’O de Bréhardec.
QUEVEN	“Den - Dour - Douar” - remise en valeur et protection du patrimoine culturel et artistique quévénois.
REMUNGOL	Les Amis de la chapelle de la Madeleine en Remungol.

(1983)

AMBON	Association pour la restauration et l’entretien de la chapelle de Cromenach en Ambon.
GRANDCHAMP	Mouvement pour la Sauvegarde de la chapelle du Reste
LANGUIDIC	Comité de Sauvegarde de la chapelle Saint-Urlo.
NOYAL-MUZILLAC	Frairie de grâce de Noyal-Muzillac.
NOSTANG	Comité de sauvegarde de la chapelle de Saint-Cado en Nostang.
QUESTEMBERG	Les Amis de la chapelle de Kercohan.

Dans les prochains bulletins nous vous tiendrons au courant des nouvelles créations d’associations et nous parlerons de celles du Finistère.

PROGRAMME DES CHANTIERS 1983

FÉVRIER

RESPONSABLES

Fontaine de Larmor-Plage

M^r PERON

- du lundi 21 au lundi 28

PLOUIGNEAU (29) Chapelle St MELARD

AVRIL

- du lundi 4 au dimanche 17

F. NINERAILLES

PRAT (22) Chapelle de TREVOAZAN

Mme BLANCHET

MAI

- du vendredi 20 au mardi 24 (Pentecôte)

F. NINERAILLES

SARZEAU (56) Fontaine du Bindo

JUIN

- du lundi 13 au samedi 18

F. NINERAILLES

GROIX (56) Fontaines et Calvaires

JUILLET

- du mercredi 29 juin au samedi 9 juillet

F. NINERAILLES

MALANSAC (56) Chapelle de CARPEHAIE

- du lundi 11 au samedi 16

“

TREGUNC (29)

- du lundi 18 au samedi 24

“

TELGRUC (29) Chapelle Ste JULITTE

AOÛT

- LANVERN (29)

D. MENARDEAU

H. MAHO

- du lundi 25 juillet au samedi 6 août

Mme SCORDIA

LE FAOUCET (56) Fontaine St FIACRE

F. NINERAILLES

- du lundi 8 au samedi 13

M^r POLO

PEUMERIT-QUINTIN (22)

F. NINERAILLES

- du mardi 16 au samedi 22

F. NINERAILLES

SQUIFFIEC (22) Chapelle de KERMARIA

- du mardi 23 au dimanche 28

F. NINERAILLES

KERBORS (22) Chapelle

SEPTEMBRE

- du lundi 29 août au samedi 3 septembre

F. NINERAILLES

ST LEGER DES PRES (35) Chapelle

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CHANTIERS BREIZ SANTEL

- 1°) Les chantiers sont dirigés et animés par un responsable qui organise le travail, conseille, surveille et répartit les tâches suivant les possibilités de chacun.
- 2°) Les travaux dangereux, difficiles, très techniques sont confiés à des professionnels. Tout l'outillage est fourni par BREIZ SANTEL.
- 3°) Une assurance couvre tous les participants aux chantiers.
- 4°) Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale. Vaccin tétanique obligatoire, quel que soit l'âge des bénévoles.
- 5°) Les bénévoles devront se munir d'une tente, de leur matériel de couchage et de leurs couverts pour les repas.
- 6°) Chacun devra amener de solides bottes, des vêtements usagés (ex : Jean's), un bon imperméable et une paire de chaussures légères (tennis, basket ou autres).
- 7°) Les repas sont assurés par Breiz Santel sauf pour les groupes organisés qui doivent s'en occuper eux mêmes.
- 8°) Nous demandons à tous : bonne volonté, bonne humeur et esprit d'équipe et respect du matériel !
- 9°) Et si l'un ou l'autre joue de la guitare, de la flûte, de l'harmonica... qu'il l'apporte, cela contribuera à égayer le travail et la veillée.

A BIENTÔT SUR LES CHANTIERS

La participation financière est de **5 F** par jour et par personne pour les adhérents, pour les non-adhérents, deux solutions :

- 1°) **10 F** par jour et par personne,
- ou 2°) **5 F** par jour et par personne
et **50 F** d'adhésion pour l'année,

à régler au moment de l'inscription, par chèque bancaire ou C.C.P. Nantes n° 15.36.85 H ou en liquide à l'arrivée aux chantiers.

Débroussaillage au Moustoir

Le bulletin des Amis de Carnac raconte longuement une journée de débroussaillage sous la pluie. Voici des extraits de ce récit.

Depuis plusieurs mois, les habitants du village du Moustoir envisageaient de débroussailler les abords de leur fontaine, fierté du village, mais comment exécuter ce travail quand les bras sont fatigués par l'âge ou la maladie...

L'Association des Amis de Carnac contactée a décidé de prêter main forte au quartier du Moustoir le samedi 2 octobre 1982.

Tout avait été minutieusement préparé par chacun : Lucien et Phine décidèrent d'ouvrir l'ancien four à pain du village pour cuire le repas des bénévoles.

Léonie et Julien avaient préparé le cidre pour le Jour J, tandis qu'André et Marie-Claire se démenaient pour trouver tables, tréteaux et de nombreux outils.

Le 2 octobre, il pleut très fort. Malgré cela, faucilles en mains, le chemin menant à la fontaine est très vite dégagé par les 37 bénévoles.

Tandis que le Président Job, et quelques initiés abattent arbustes, lande et ronces si hautes qu'elles grimpaient aux arbres...

Alors, dans ce champ, commun du village, entouré de murs de pierres sèches, c'est la découverte :

Eh oui ! tout près, dans la broussaille, couvert d'herbes épaisses, il y avait le "Douet".

A 17 heures, les travailleurs ont eu raison de toutes les broussailles et nouvelle surprise la vieille fontaine est découverte...

Le Fouineur d'Inter-Clochers est là !
et rappelle l'historique de ce lieu :

"Début du siècle, la Chapelle Saint-Tugdual du Moustoir tombe en ruines.

En 1917, il fut question de restaurer cette chapelle mais bien qu'un devis ait été établi, le travail ne fut pas réalisé et l'édifice s'écroula complètement en 1919.

La cloche, unique témoin actuel de la dévotion à Saint-Tugdual fut mise en lieu sûr (elle se trouve actuellement au musée de CARNAC).

La célèbre toile de la "descente de croix" peinte en 1779 par l'artiste vannetais Philippe disparut sans laisser de trace.

Devant ce pillage, les gens du village voulurent sauver ce qui pouvait l'être encore. Ils prirent quelques modestes pierres pour l'ornement extérieur de leur grange (encore visible de nos jours).

En 1931, Joseph Priol de Guenvanhi, maçon de son métier, entreprend à ses frais de gros travaux pour sauver ce qui restait de l'antique sanctuaire, premier centre religieux de CARNAC.

Près de l'ancienne fontaine, il en creuse une autre, il la surmonte du clocheton ajouré, y ajoute un antique lech avec croix pattée, l'entoure de 2 vieux bénitiers en granit toujours en provenance du sanctuaire.

Tout à côté, il creuse aussi un nouveau "douet". Le fond est entièrement pavé avec les pierres de la chapelle, les murs d'entourage, les agenouilloirs et les gros pavés à lessive viennent toujours du même lieu"...

17 heures 30, l'équipe des bénévoles est victorieuse : l'ensemble des communs du village est nettoyé.

Les habitants du village veulent voir...

Ils prennent le vieux chemin qui n'avait pas été piétiné depuis bien longtemps et admirent :

Les deux fontaines,

Le lavoir prêt à réserver et le trou d'eau où les animaux venaient s'abreuver il y a seulement quelques années.

La joie se lit sur tous les visages...

Et la journée se termine par un repas en commun au cours duquel on chante et on danse.

Belle expérience d'animation d'un quartier !

L'Association souhaite que les villages intéressés se fassent connaître auprès du secrétariat : "Le Manio" - 56340 CARNAC.

M. Yvonne DOLLET-LE VAILLANT

VIE DU MOUVEMENT

— Notre permanent, Fabrice Ninérailles, a participé à des émissions de radio locales et régionales pour faire connaître Breiz Santel : le 12 janvier 1983 à midi sur Radio-Armorique, et le 2 février 1983 sur R.B.O..

— Des panneaux d'expositions illustrant les chantiers de Breiz Santel, ont été exposés à Lorient à la Banque Populaire Atlantique en décembre 1982.

— Le 5 février à Vannes a eu lieu l' "Opération Portes Ouvertes des Associations"; une permanence a été assurée au local durant toute la journée par Fabrice Ninérailles et Madame Bureau du Colombier.

— Le 17 février à Lorient, au Lycée Dupuy de Lôme, s'est tenue une exposition-rencontre entre les associations et les élèves. Breiz Santel y a participé.

— BREIZ SANTEL a eu la joie de voir son action récompensée par deux prix :

Celui de la **Fondation LANGLOIS** qui lui accorde 10.000 F de soutien; et celui de la **FNASSEM** (Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux) qui nous récompense de 10.000 F pour le **3^e prix** du Concours 1982-1983 "Opération Sauvetage des Petits Edifices en Péril". Nous remercions vivement ces deux organismes et félicitons tous ceux qui ont participé à l'obtention de ces prix !

Dépôt légal : autorisation N° 59441

Directeur Gérant : H. MAHO

Impression : Imprimerie Polyprint - 65, avenue de la Marne - 56000 Vannes